

CONDITIONS DE VENTE

1. Toute commande ou convention n'est valable qu'après confirmation écrite de notre part.
2. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et ne donnent jamais ouverture au paiement d'intérêts de retard ou de dommages et intérêts. Le dépassement ne peut entraîner l'annulation de la commande, sauf mise en demeure par lettre recommandée avec une option de 30 jours de notre part.
3. La marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet. L'acheteur est responsable de tout dommage ou aliénation, depuis la livraison jusqu'au paiement complet. A défaut de paiement à échéance, l'acheteur est tenu, à la première sommation de la part du vendeur, de lui retourner les marchandises en sa possession. Toutes nos livraisons et/ou travaux sont effectués dans le cadre d'un seul contrat indivisible. Tout défaut de paiement à échéance nous permet d'appliquer le droit de rétention sur le matériel qui nous est confié et cela, sans mise en demeure préalable.
4. Pour être valables, les plaintes doivent être effectuées par recommandé dans les huit jours à dater de la réception de la marchandise et à l'adresse directe de notre société. Le vendeur a le droit de remplacer les marchandises qui ont été refusées à juste titre. Sans cependant que pareil remplacement ne puisse donner lieu à quelconque indemnisation.

Plainte de la part de l'acheteur ne dispense pas ce dernier de l'obligation qu'il a de payer à la date prévue et selon les conditions établies.
5. Nos factures sont payables au comptant et sans escompte.
6. Le transport n'est pas pris en compte en cas de garantie.
7. Toute réparation en garantie doit être effectuée dans nos ateliers.
8. Utilisation sur la voie publique à vos propres risques.